

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur J. VAN GRIMBERGEN
Directeur général de l' A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2043 - 0752
N/Réf. : GM/CC/BXL-2.1839/s.374 /OE
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur général,

Concerne : BRUXELLES. Avenue Houba De Strooper, 292. Centrale Téléphonique Bruxelles Centenaire (arch. G. Brunfaut). Proposition de classement comme monument à la demande du collège des Bourgmestre et Echevins. (Dossier traité par H. LELIEVRE)

En réponse à votre lettre du 17/05/2005 sous référence, reçue le 21/06/2005, et conformément à l'article 222 § 2 du COBAT, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 10/08/2005, notre Assemblée s'est prononcée favorablement sur la protection du bien susmentionné.

En sa séance du 03/05/2004, le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles a proposé le classement du bien, comme monument, pour ses éléments suivants : les façades, toitures, structures et les 3 cages d'escalier, et ce, en raison de l'intérêt historique et esthétique du bâtiment.

La Commission souscrit entièrement à cette proposition d'autant que, dû à l'architecte Gaston Brunfaut, le bien est représentatif des meilleures réalisations architecturales des années 1950 en Belgique et qu'il est dans un excellent état de conservation.

Elle aimerait, par ailleurs, vérifier sur place, si d'autres éléments intéressants du bâtiment mériteraient également d'être protégés ou si la protection de la totalité de l'immeuble ne serait pas davantage recommandée. A cette fin, elle se tient à la disposition de la DMS afin d'effectuer une visite des lieux pour vérifier la pertinence d'augmenter ou non la portée du classement.

D'autre part, la Commission attire l'attention sur le fait qu'il existe, à Uccle, à l'angle des rues Lancaster et Saturne, une autre centrale téléphonique semblable, due au même architecte. La CRMS demande de vérifier l'intérêt de cet autre immeuble et de voir s'il mérite également d'être proposé au classement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire adjointe

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.U.